

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# MALI

## Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

**L'**économie malienne est dominée par le secteur agricole. L'agriculture reste, au Mali, le plus important secteur en termes de valeur ajoutée, bien que sa part dans le PIB ait diminué ces derniers temps. Dans l'ensemble, le secteur agricole a connu un rythme de croissance annuel moyen de 4,0% sur la période 1990–2007. Le taux de croissance agricole, sur la période 1990–1994, a été en moyenne de 3%.

Il a connu une légère hausse sur la période 1995–1999 (3,4%) pour ensuite fortement baisser à 1% en moyenne sur la période 2000–2004. Le taux moyen a été plus élevé sur les périodes 2003–2007 (5,5%) et 1995–1999 (3,4%). Le taux moyen le plus faible a été obtenu entre 2000 et 2004 (1%).

Le secteur agricole malien est diversifié en termes d'activités, de zones géographiques, de conditions climatiques et de types de production. Il est orienté principalement vers le marché intérieur. La production agricole est

largement dominée par les céréales (mils, maïs sorgho et riz), qui constituent l'essentiel de la base alimentaire des populations.

L'agriculture malienne est caractérisée par une faible productivité, due à sa forte dépendance à divers facteurs: pluviométrie, hydrologie, pauvreté et fragilité des sols, encadrement, persistance de certaines maladies végétales et animales. L'enclavement et le faible niveau des investissements constituent des contraintes majeures pour le développement rural.

# STRATEGIES

## DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

**A**u cours de la période 1990–2005, en moyenne 70% des flux financés versés à l'agriculture étaient destinés au soutien de la production, sous forme d'appui direct aux productions végétales et animales et aux facteurs de production (ressources en eau, terre, intrants, services financiers, agricoles et vétérinaires). Cependant, l'élevage avec seulement 4,5% de l'aide sectorielle, a bénéficié de moins d'investissements que le sous-secteur agricole. De même, la part allouée à la recherche, la vulgarisation et la formation dans le secteur est faible par rapport à la valeur ajoutée de l'agriculture (0,1% du PIB sectoriel en 2004).

Sur les périodes 1996–2000 et 2000–2005, on remarque une augmentation de la production de mil et maïs et une diminution de celle du sorgho. Malgré les politiques, stratégies et programmes mis en œuvre, les productions de mil et de sorgho sont plus liées à l'accroissement des superficies cultivées qu'à une augmentation des rendements. Le phénomène d'extension des superficies cultivées agit négativement sur la préservation des ressources naturelles.

En 2006, l'incidence de la pauvreté monétaire était de 64,4% de la population, avec 79,5% en milieu rural et 31,2% en milieu urbain. Quant à la sécurité alimentaire, le bilan céréalier au Mali est dans l'ensemble satisfaisant, avec une couverture plus ou moins régulière des besoins par la production nationale (norme de 203 kg/an/personne). Cette situation globale cache toutefois de fortes disparités. Les importations de céréales restent limitées. Cependant elles ont tendance à progresser avec des importations moyennes de 95 000 tonnes par an dans la décennie 90, et de 200 000 tonnes en moyenne depuis 2000, constituées essentiellement de riz et de blé.

La situation nutritionnelle au Mali est caractérisée par des niveaux élevés de malnutrition protéine-énergétique, de carence en vitamine A, fer et iode qui par conséquent aboutissent à un risque élevé de morbidité et de mortalité de la population surtout celle des couches les plus vulnérables et, à une situation désavantageuse de développement mental. Au niveau national, selon les résultats de l'Enquête Démographique de Santé du Mali (EDSM IV) de 2006 les prévalences de malnutritions aiguë et chronique globales (ou proportions d'enfants de moins de cinq ans souffrant de l'émaciation et du retard de croissance) sont respectivement de 13,3% (dont 3% de cas sévère) et de 33,9% (dont 16% de cas sévère).

**L**es fondements des politiques de développement du Mali sont inspirés des Etudes Nationales Prospectives Mali 2025. Les options majeures retenues sont relatives à la décentralisation, la libéralisation de l'économie et la sauvegarde de l'environnement. Ces options reprises dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ont été traduites dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), le Projet de Développement Economique et Social (PDES) pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

### Vision 2025

La lutte contre la pauvreté est une œuvre de longue haleine qui doit s'inscrire dans la durée et donc dans la vision à long terme de la société et de l'économie malienne. Cette vision a été formulée dans le cadre des Etudes Nationales Prospectives (ENP) Mali 2025 dont les résultats ont été adoptés par le Gouvernement du Mali en décembre 2000. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre, souhaite : une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale; une économie forte, diversifiée et ouverte; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population.

### La Loi d'Orientation Agricole (LOA)

La Loi d'Orientation Agricole traduit la volonté commune de l'ensemble des partenaires des sous-secteurs du développement rural (état, collectivités territoriales, profession agricole, société civile, partenaires au développement) de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture intensive et diversifiée, capable de satisfaire dans un contexte de développement durable les besoins croissants du pays, et tournée vers la conquête des marchés sous-régionaux et internationaux.

### Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR)

Les objectifs spécifiques du CSCR sont au nombre de deux : (i) accélérer la croissance, plus de 7% par an sur la période 2007–2011, et (ii) améliorer le bien être des populations maliennes. La stratégie de croissance retenue dans le CSCR vise une croissance soutenue

et durable, susceptible d'améliorer la situation socio-économique du pays et de faciliter l'atteinte des OMD au Mali. A cet égard, les orientations du CSCRП sont (i) le développement des infrastructures et du secteur productif dont en premier le secteur agricole ; (ii) la poursuite et consolidation des réformes structurelles et (iii) le renforcement du secteur social. Cette ambition est réaffirmée dans le Projet de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCRП

## Projet de Développement Economique et Social (PDES)

La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social du Président qui met l'accent sur le développement des filières de production agricole en utilisant au mieux les possibilités de contrôle de l'eau offertes par le fleuve Niger, l'augmentation de la production minière et des services (tourisme culturel).

## Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR)

Adopté en 1992 et actualisé en 2002, le schéma directeur du développement rural (SDDR) constitue un cadre de cohérence des différents programmes sectoriels et un cadre de dialogue entre l'Etat, la société civile et les partenaires au développement.

# PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

**A**u Mali, suite au constat dans le Secteur Agricole de la dispersion des moyens apportés, de la faible harmonisation des procédures et du risque de manque de cohérence entre les stratégies et interventions des différents partenaires, le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) se sont engagés dans l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005) ».

L'opérationnalisation de la « Déclaration de Paris » au niveau du secteur du développement rural consiste à passer de l'approche projet à l'approche sectorielle. Le plan de passage à l'approche sectorielle développe une vision commune axée sur l'élaboration conjointe de la Politique Nationale de Développement Agricole et d'un Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA). Le PNIA s'intègre au PNISA qui est

l'outil unique de planification du secteur Agricole. Le PNIA contribuera au plan de passage à l'approche sectorielle à travers le choix raisonné d'un scénario d'investissement

## Développement des filières végétales

L'objectif global visé est le développement des filières agricoles grâce à des investissements ciblés, appropriés pour un relèvement de la sécurité alimentaire générale, du revenu et pour une amélioration du cadre de vie des producteurs. Le développement durable des filières agricoles dépendra de leur structuration toujours plus accrue et de leur compétitivité sur le marché national et international.

**Plan d'action pour la production de 10 millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012** : les objectifs globaux de ce sous-programme sont (i) satisfaire la consommation intérieure et de faire du Mali un exportateur net de céréales; (ii) accroître la production de 3 800 000 tonnes en 2007/2008 à 10 287 874 tonnes en 2012.

**Renforcement de compétitivité et la diversification agricole : les filières porteuses** : l'objectif global de ce sous-programme est d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et augmenter la contribution du secteur rural à la croissance économique du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole et le renforcement du secteur privé pour tirer profit des opportunités commerciales.

**Renforcement de la recherche agricole et la diffusion de technologies** : l'objectif est d'assurer la création, l'amélioration et la diffusion de technologies adaptées répondant aux contraintes identifiées sur l'ensemble des segments de production (recherche variétale, mise au point de techniques culturales, l'amélioration des connaissances sur les systèmes de production, les productions, les filières agricoles, etc.).

**Plan de production de 350 000 tonnes de sucre** : les objectifs de ce sous-programme sont les suivants : (i) développement de la capacité de production locale en sucre, (ii) couverture des besoins nationaux en consommation de sucre (155 000 tonnes/an), (iii) positionnement du Mali comme exportateur de sucre dans la sous région.

**Développement du secteur coton** : l'objectif de ce sous-programme est d'accroître la contribution de la filière au développement économique et social du pays.

**Développement des ressources humaines et de leurs organisations** : l'objectif visé par ce sous programme est la professionnalisation des acteurs et de leurs organisations par la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement, d'alphabetisation et de formation professionnelle.

## Développement de l'agriculture irriguée

La stratégie de développement de l'irrigation vise les objectifs suivants: (i) la recherche de la sécurité alimentaire ; (ii) l'amélioration de la situation nutritionnelle des couches particulièrement fragiles de la population ; (iii) les économies de devises, par la réduction des importations alimentaires et le développement plus marqué des exportations agricoles ; (iv) l'accroissement des revenus des populations rurales ; (v) la réduction des phénomènes migratoires internes et externes et la non diminution du peuplement dans les zones arides et semi-arides.

### **Réhabilitation et extension des grands et moyens**

**périmètres** : ce sous-programme vise à augmenter et sécuriser des productions et des revenus des agriculteurs par la réhabilitation et l'extension d'aménagements hydro agricoles en maîtrise totale de l'eau dans les zones à haut potentiel d'irrigation.

**Irrigation de proximité** : d'augmenter et sécuriser des productions et des revenus des agriculteurs par la réalisation d'aménagements hydro agricoles de proximité.

**Aménagement de 10 000 ha de blé** : l'objectif global de ce sous-programme est d'augmenter de la production de blé pour couvrir les besoins alimentaires en blé et favoriser les économies de devises par une diminution sensible de l'importation de farine de blé.

## Développement de l'élevage et des filières animales

L'objectif recherché est la valorisation économique de toutes les filières de l'élevage et des industries animales en vue de satisfaire la demande intérieure en produits animaux, de développer les exportations, de créer des opportunités d'emplois et de revenus, de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles.

**Développement des productions animales** : le présent sous programme vise à accroître les rendements des productions et la productivité du sous-secteur élevage (viande, lait, volaille, cuirs et peaux).

**Gestion rationnelle des ressources pastorales** : ce sous programme vise à réduire la dégradation des ressources pastorales et de préserver les écosystèmes pastoraux.

**Infrastructure et équipement d'élevage** : l'objectif global de ce sous-programme est de promouvoir la commercialisation et de la transformation des produits de l'élevage en vue de contribuer à la sécurité et l'autosuffisance alimentaires de la population en produits animaux ainsi de l'accroissement de la plus-value de l'élevage.

**Environnement institutionnel et renforcement des capacités des acteurs** : ce sous-programme vise à renforcer les capacités (techniques matérielles et financières) des services du ministère chargé de l'élevage et des acteurs professionnels afin qu'ils puissent entreprendre de manière efficiente des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits et sous produits de l'élevage.

## Développement de la filière pêche et aquaculture

Contribuer à la croissance économique, à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté par l'exploitation durable de la ressource, l'augmentation de la production, le développement des infrastructures d'accueil et le renforcement des capacités des acteurs.

**Amélioration de la pêche** : ce sous-programme vise à promouvoir des pratiques durables de pêche en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de pêche.

**Aménagements aquacoles** : l'objectif de ce sous-programme est de promouvoir la production aquacole en vue de l'amélioration des conditions de vie des aquaculteurs.

**Valorisation des produits halieutiques, développement des infrastructures d'accueil** : ce sous-programme vise à améliorer des conditions de traitement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation et l'hygiène des produits de pêche.

## Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune

Ce programme a pour objectif global d'assurer la gestion durable des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

**Politique nationale forestière** : ce sous-programme a comme objectifs : (i) assurer une gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques ; (ii) développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation ; (iii) renforcer la compétitivité des filières de production, de récolte et de valorisation ; (iv) satisfaire les demandes sociales relatives aux dites ressources.

**Politique nationale des zones humides** : ce sous-programme a pour but de donner des directives à l'action gouvernementale et aux communautés pour conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles et la diversité biologique des zones humides.

**Stratégie nationale de la diversité biologique** : ce sous-programme a les objectifs divers dans les domaines de (i) l'amélioration des connaissances ; (ii) la conservation des ressources ; (iii) la valorisation ; (iv) la biotechnologie.

**Stratégie nationale des aires protégées** : ce sous-programme vise à (i) effectuer un état des lieux par l'évaluation du système d'aires protégées ; (ii) améliorer les modes de conservation et de gestion des aires protégées ; (iii) élaborer et mettre en œuvre un programme de formation au bénéfice des acteurs de la gestion et du suivi – évaluation du système national d'aires protégées ; (iv) mettre en œuvre des programmes de gestion et de conservation des différentes aires protégées en recherchant la pérennité et la participation des acteurs locaux ; (v) élaborer et mettre en œuvre un programme d'information, de sensibilisation et de communication sur l'importance des aires protégées ; (vi) renforcer les modes de financement des actions dans les aires protégées avec l'objectif d'en assurer la pérennisation.

**Stratégie nationale de développement des zones arides** : ce sous programme a pour objectif général d'élaborer une stratégie nationale de développement des zones arides, en liaison avec la lutte contre la désertification.

**Stratégie nationale des changements climatiques (CC)** : l'objectif global de ce sous programme est d'apprécier les effets des changements climatiques sur la politique de développement économique et sociale et d'élaborer un plan d'actions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

## Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre

Les objectifs de ses programmes sont les suivants : (i) assurer des niveaux de sécurisation foncière permettant aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers d'exploiter les terres de façon durable ; (ii) la prise en compte systématique des aspects liés aux collectivités dans la conception des projets et programmes de développement rural ; (iii) résoudre les difficultés d'accès au financement et développer de synergies entre les grands programmes en cours ; (iv) la régionalisation du système et sa mise en phase avec le processus de décentralisation et de responsabilisation du monde rural ; (v) une meilleure implication des partenaires, intervenant à tous les niveaux de la programmation ; (vi) promouvoir l'approche genre et sa prise en compte dans le processus de recherche ; (vii) l'amélioration du réseau routier et particulièrement des pistes rurales se présente une mesure significative d'accompagnement du développement des filières.

**La création d'un cadre juridique et institutionnel favorable au développement du secteur rural** : Ce sous-programme vise à promouvoir un cadre juridique et Institutionnel favorable aux investissements agricoles.

**La promotion de l'accès au financement des producteurs et opérateurs des filières** : L'objectif global de ce sous-programme est de favoriser l'accès aux financements des producteurs et opérateurs des filières.

**L'accompagnement des filières par une recherche/vulgarisation orientée par la demande des producteurs et du marché et respectueuse de l'environnement** : ce sous-programme vise à promouvoir une politique de qualité de la production.

Tableau 1: Coûts de programmes d'investissement

Programmes	Coûts 2009–2015 (FCFA milliards)
1. Développement des filières végétales	1614,7
2. Développement de l'agriculture irriguée	301
3. Développement de l'élevage et des filières animales	165,3
4. Développement de la filière pêche et aquaculture	144,0
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune	127,3
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre	4,2
<b>PROGRAMME TOTAL (2009–2015)</b>	<b>2356,5</b>

**Système d'information sur les filières agricoles :** l'objectif de ce sous-programme est d'améliorer le système d'information sur les marchés pour mieux informer les opérateurs sur les opportunités de marché (produits, système de commercialisation, prix pratiqués, etc.)

**Mécanisme de suivi et de mise en œuvre :** Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) constitue une étape importante dans le processus d'analyse des politiques sectorielles et de programmation des investissements. Le plan d'actions qui en découlera exigera des moyens financiers importants pour la mobilisation desquels le Mali aura besoin des contributions de ses partenaires au développement.

## FINANCEMENT ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

### Le financement public

Le financement de l'agriculture passe par deux canaux, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissements. En termes de dépenses effectives de fonctionnement, ce financement atteint un niveau de 14,4 milliards de FCFA soit 21% des dépenses du secteur agricole. Les dépenses d'investissements financées par le gouvernement s'élève à une moyenne de 9,4 milliards de FCFA sur la période, soit 17% des investissements effectués dans le secteur. La part du budget agricole dans le budget total du gouvernement atteint des niveaux élevés de 18%, 19% et 17% respectivement en 1997, 2001 et 2005 contrairement aux années 2002 et 2006 où cette part baisse jusqu'à 12%. La part moyenne de cet indicateur est de 15% supérieure à la norme de 10% fixée dans la déclaration de Maputo.

Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et l'évaluation des coûts des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le budget de l'État est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT.

### Le financement privé du secteur agricole

Le secteur bancaire se caractérise actuellement par une forte présence de l'État actionnaire. Sur les onze banques qui le composent, cinq banques (BOA, BICIM, Banque Atlantique, BCI-Mali et ECOBANK-Mali) sont entièrement

privées. L'État est actionnaire majoritaire (60%) de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), et détient une participation de 20 à 50% au capital des autres banques (BNDA, BDM, BMS et BCS) ; par ailleurs, la BIM vient d'être privatisée. Le Mali compte en outre quatre établissements de crédit, à savoir Crédit Initiative, la Société Malienne de Financement (SOMAFI), Equibail et le Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali (FGHM) dont une partie substantielle du capital est contrôlée par l'État. Dans le cadre de sa stratégie de développement du secteur financier, le Gouvernement s'est engagé à se retirer de ce secteur pour lui permettre d'améliorer sa gouvernance et son efficacité, et pour encourager la concurrence.

Au Mali les investissements dans le secteur agricole dépendent encore largement des financements extérieurs. Le défi majeur du système bancaire, demeure la problématique du financement des investissements, notamment de ceux productifs. Plus de 75% de ressources des banques sont constitués de dépôts, des ressources à court terme. La structure actuelle des dépôts, dominée par le court terme, constitue un handicap pour les banques qui ne peuvent financer des investissements à moyen ou long terme. Le secteur de la micro finance en Afrique de l'Ouest souffre également d'un faible taux de financement de la part des banques locales. Au Mali, la BNDA est la seule entité qui finance des institutions de micro finance. Si les financements des investissements dépendent de l'extérieur, force est toutefois de constater que les montants engagés par les bailleurs de fonds sont en baisse dans ce secteur depuis les années 1980.

### Les structures publiques du monde rural

Les Chambres d'Agriculture sont des institutions professionnelles représentatives du monde rural. Leurs ressortissants sont en principe des professionnels exerçant à titre principal dans les secteurs d'activité ci-après : agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière. Elles constituent auprès des pouvoirs publics les organes consultatifs et professionnels représentant les intérêts du monde rural. Les principales institutions de formation et de recherche sont : l'Université du Mali avec son centre à Katibougou qui forme des ingénieurs les centres de formation des ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage ; centres d'apprentissage agricole qui forment des techniciens ; centre de formation professionnelle de l'élevage ; centres de formation forestière ; les centres d'animation rurale pour la formation des producteurs. Concernant la recherche agricole, il existe le Comité National de Recherche Agronomique qui intervient pour le financement de la recherche agronomique et la validation des thèmes à vulgariser. L'institution la plus présente au Mali est l'Institut d'Economie Rurale qui regroupe plusieurs corps de recherche et dont les centres sont déconcentrés suivant les différentes aires agro-écologiques.

## Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les ONG entreprennent des actions en faveur des micros entreprises et des exploitations paysannes surtout en milieu rural. Les formes d'interventions qui diffèrent d'une ONG à une autre, recouvrent généralement les activités de formation en gestion, de recherche de financement, de crédit et caution mutuelle, d'appui technologique et de recherche de partenaires. Tous les secteurs d'activités sont concernés, mais on observe une prédominance à plus de 60% des petits projets de transformation des produits agricoles et des projets agro-alimentaires. Les différentes formes d'appui apportées par les ONG aux micro-entreprises et aux petits agriculteurs se répartissent en deux grandes catégories correspondantes aux besoins cités plus haut. Les interventions des ONG bénéficient aux pouvoirs publics ainsi qu'aux Organisations Professionnelles Agricole (OPA) qui ne disposent pas suffisamment de moyens.

## Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Opérateurs privés et les opérateurs publics qui sont les agents économiques autres que les producteurs participent à la valorisation de la production agricole, à travers des activités de transports, de transformation, de commercialisation ou de services spécialisés (fourniture d'intrants, d'équipements, appuis techniques divers). On peut citer la Fédération Nationale des Groupements Interprofessionnels du bétail et de la viande (FEBEVIM) existe depuis une dizaine d'années. Elle regroupe des associations de marchands de bétail, des coopératives d'éleveurs, l'Association Régionale des Exportateurs de Bétail et de la Viande de Ségou (AREBEVIA). Il y a aussi une Fédération des Groupements Interprofessionnels du Bétail et de la Viande (FEBEVIM).

Créée en 1974, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles est une société d'économie mixte, chargée de gérer la filière de production cotonnière du Mali. Elle assure plusieurs missions: (i) le conseil agricole en direction des paysans producteurs de coton; (ii) la collecte, la commercialisation, l'égrenage du coton graine ; (iii) la vente de la fibre de coton à l'exportation et aux industries textiles maliennes. Le capital de la société est de 32,5 milliards de FCFA détenu auparavant à 60% par l'Etat malien et à 40% par un partenaire français: DAGRIS (Développement des Agro-industries du Sud) ex Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT). Du fait des recapitalisations successives, la part du partenaire français Géocoton (ayant racheté Dagriss) dans la CMDT n'est plus que de 0,51%, le reste appartenant à l'État malien.

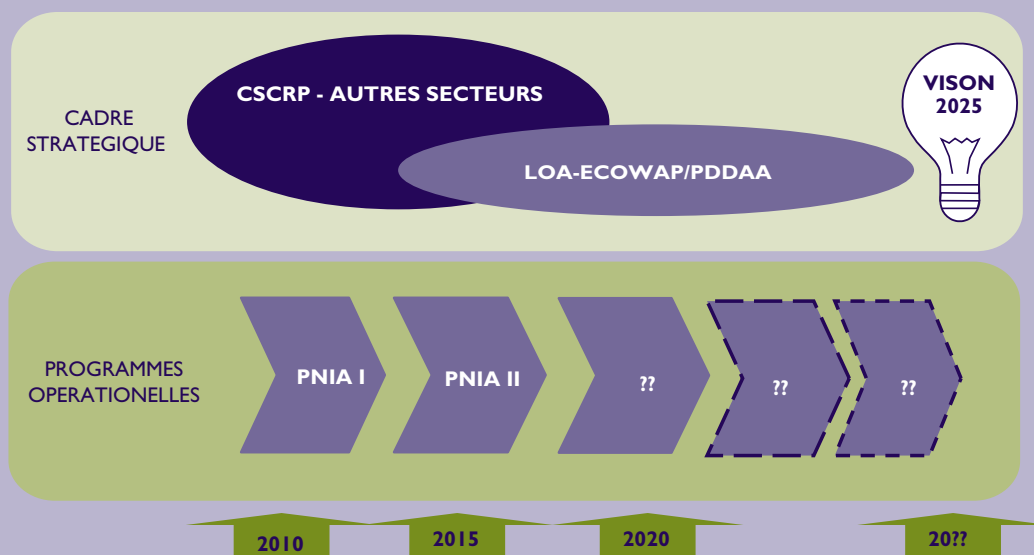
# LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU MALI ET L'ECOWAP/PDDAA

La Politique Agricole Régionale de la CEDEAO (ECOWAP), dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, a été adoptée en janvier 2005. Elle sert de cadre de mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui constitue le volet agricole du NEPAD. Le PDDAA est crédité d'une réelle volonté politique des Chefs d'État africains qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de leurs pays respectifs au financement du secteur agricole.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général et du secteur agricole en particulier, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. Le CSCRP constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCRP 2007–2011. Le PDES 2007-2012 concorde bien avec le CSCRP et les OMD. Le PDES est un programme cohérent bâti sur une stratégie de puissance agricole, la poursuite du programme d'infrastructure économique de base et le développement du secteur privé. Ces orientations cadrent avec les objectifs du PDDAA.

De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts de l'État du Mali dans le cadre de l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté par une traduction chiffrée des scénarios de développement agricole suivants: i) une poursuite des tendances actuelles dans le secteur; ii) la réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole ; iii) la réalisation de l'objectif du SDDR, un taux de croissance agricole de 8,5%; iv) la réalisation de l'objectif de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 et à l'horizon 2020.

Graphique I : Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, CSCRP, LOA et PNIA



### Définitions et Descriptions

**Vision 2025** : Une vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025

**CSCRP (Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté)** : Le CSCRP, cadre unique de référence de la politique de développement, décrit les politiques et programmes que le pays entend mettre en œuvre sur le plan macroéconomique, structurel et social, afin de promouvoir une croissance économique redistributive et pour une réduction significative de la pauvreté pendant la période 2007–2011.

**ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine)**: Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

**LOA (Loi d'Orientation Agricole)**: détermine et conduit la politique de développement agricole à long terme.

**PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole)** : Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles

### Relations entre les programmes

**PDDAA** : Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

**ECOWAP**: Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

**LOA** : Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

**PNIA**: Traduit les priorités définies dans la LOA en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**Personnes ressources**: Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keïta +223 20 21 81 49.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# MALI

## Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance Récente et Perspectives

**L**e but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs états membres au plan individuel, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et

réduction de la pauvreté sont atteints. Dans la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la Politique Agricole Commune (ECOWAP) à travers son Programme Régional d'Investissement agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricoles (PNIA). Une de ses activités principales est d'appuyer les pays d'une part dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole, d'évaluer les tendances et perspectives alternatives de croissance, ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté d'autre part. La présente brochure résume les résultats liés à cette composante, plus précisément:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de

croissance et de réduction de la pauvreté futures, si elles se maintiennent dans le long terme;

- L'évaluation chiffrée des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à atteindre en termes de changement de croissance et de réduction de la pauvreté ;
- L'évaluation des possibilités et conditions de réalisation de l'objectif de taux annuel moyen de croissance agricole de 6% du PDDAA ;
- L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réduction de moitié du taux de pauvreté entre 1990 et 2015 (OMD1) et entre 2005 et 2020.
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de la pauvreté, pour chacun des scénarios ci-dessus.

La discussion des résultats est axée autour de deux questions centrales à savoir :

- (i) Le Mali serait-il en voie d'atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PD-DAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances récentes dans l'avenir?
- (ii) Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs aux horizons 2015 et 2020?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

## LE MALI EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

### Réalisations récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs objectifs de l'ECOWAP/PDDAA

Au cours de la période 1990-2006, le Mali a réalisé des performances relativement bonnes, avec un PIB national qui a cru à un rythme annuel moyen de 4,0%, soit une croissance par habitant de 1,8%. Durant la même période, le PIB agricole a enregistré une croissance de 3,5%, deux fois inférieures à l'objectif de 6% du PDDAA. En outre, celle-ci est marquée par une évolution erratique marquée par des années de sécheresse en 2000, en 2002 et en 2004.

Dans ce contexte de volatilité, Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques

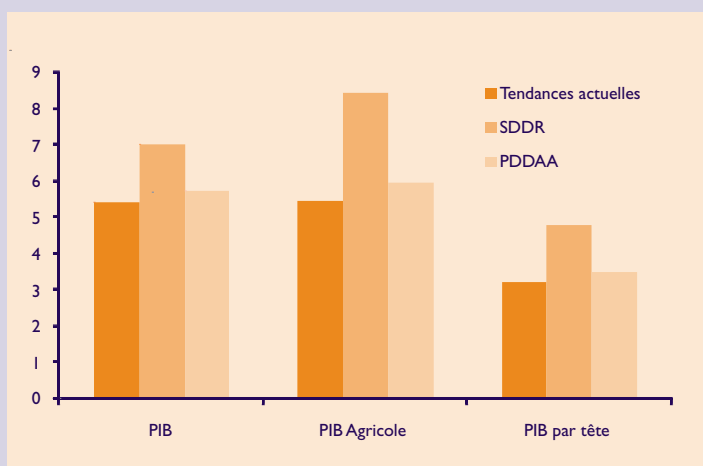
de croissance dans le secteur agricole jusqu'en 2015 devraient se résumer comme suit:

1. Une croissance de la productivité totale de 1,0% pour les cultures vivrières, de 1,4% pour les cultures d'exportation et 1,9% pour le secteur non-agricole,
2. Un taux d'extension du stock de terres cultivées de 3,8%,
3. Un taux de croissance de la main d'œuvre agricole de 2,9%.

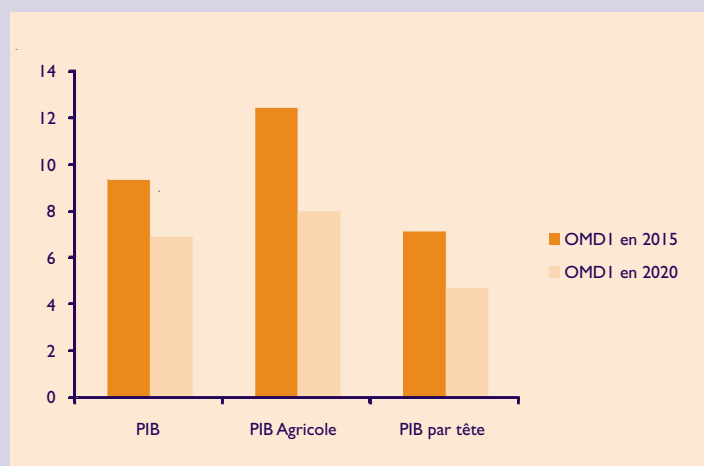
Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 5,5% par an pour l'ensemble de l'économie et à 5,5% par an pour le secteur agricole, soit une croissance du PIB par habitant autour de 3,3% (Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Avec une poursuite des tendances passées, les deux tiers de la population malienne vivraient en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Dans les zones urbaines, cette proportion serait de 37,2%, contre 75,3% dans les zones rurales.

Étant donné que la population augmenterait durant la même période de 2,2%, le nombre absolu de pauvres aurait diminué seulement de 0,01 million pour le pays entier d'ici à 2015 (Graphique 3a). Les résultats présentés ci-dessus indiquent que la poursuite des tendances passées ne sera pas une stratégie soutenable puisqu'elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs que la CEDEAO assigne à ses pays membres en termes de croissance agricole et de réalisation des OMD.

Graphique 1a : Taux de croissance annuel entre 2005 et 2020 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b : Taux de croissance annuel entre 2005 et 2020 selon les différents scénarios (%)



# LES STRATEGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

## Vue d'ensemble des objectifs stratégiques du secteur agricole

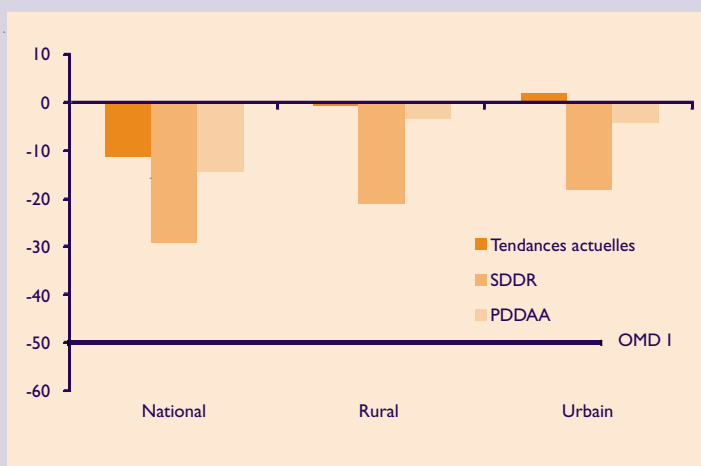
Les objectifs du secteur agricole du Gouvernement malien sont exposés dans trois documents stratégiques: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSLP), la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR). Le CSLP retient dans ses principaux axes stratégiques l'agriculture comme premier pôle de croissance et de réduction de la pauvreté. Compte tenu de la faible diminution de la pauvreté sur la période précédente, le Mali a développé un CSLP 2ème génération, le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007–2011. Le CSCR a pour objectif principal l'augmentation de la production agricole de 8,0% par an. L'orientation sur la croissance est davantage explicitée dans le Projet de Développement Economique et social (PDES) du Président de la République et opérationnalisée dans la Stratégie de Croissance Accélérée. Le PDES et la Stratégie de Croissance Accélérée mettent l'accent sur le développement agricole par une intensification et une diversification des productions ainsi qu'une meilleure transformation des produits. S'agissant de la LOA, elle vise l'affectation de 20% du budget national par an au secteur

rural. L'objectif est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes par an de céréales à l'horizon 2012 pour faire du Mali une puissance agricole, le taux de croissance annuel visé du secteur primaire devant atteindre 7,8% sur la période 2008–2012. En outre le renchérissement des prix des produits alimentaires confirme la pertinence de la priorité accordée au développement agro-pastoral du pays Le SDDR, qui s'intègre entièrement dans cette stratégie globale de réduction de pauvreté du gouvernement, cherche à atteindre un taux de croissance agricole de 8,5%.

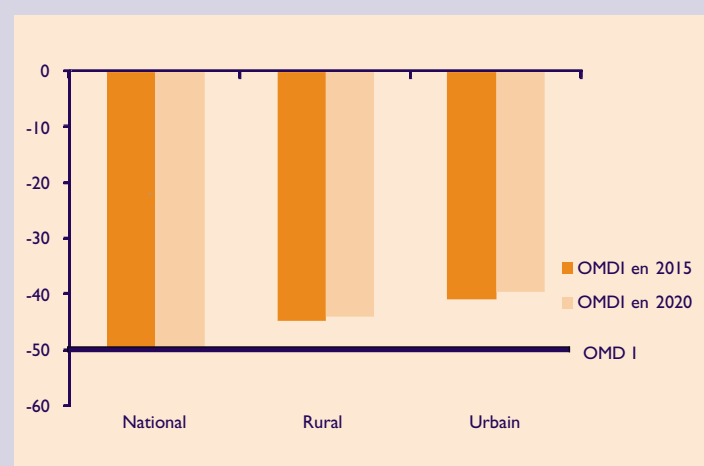
## Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté sous l'ECOWAP/PDDAA

Une mise en œuvre effective du SDDR devrait aboutir à un taux de croissance moyen de 7,0 % du PIB global et de 8,5% du PIB agricole (Graphique 1a). Ces performances futures de croissance dans le cadre du SDDR, tout en étant supérieures aux résultats enregistrés sur la période 1990–2006, restent supérieurs aux objectifs du PDDAA. En particulier, la mise en œuvre du SDDR augmenterait le PIB per capita de 4,8% et contribuerait à une réduction du taux de pauvreté au niveau national de 29,0%, soit 18,1% de plus que sous les tendances actuelles. Il est à noter que cette croissance n'est pas suffisante pour atteindre l'objectif de l'OMDI (Graphique 2a). Le nombre absolu de pauvres diminuerait avec presque 2 millions au niveau rural comme le démontrent les résultats du Graphique 3a.

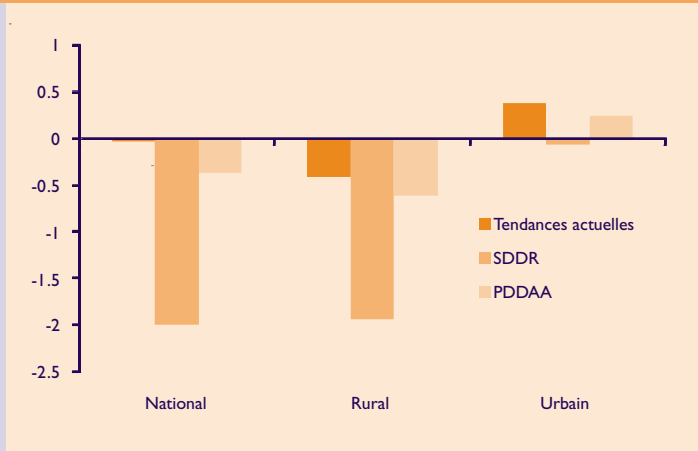
Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (%)



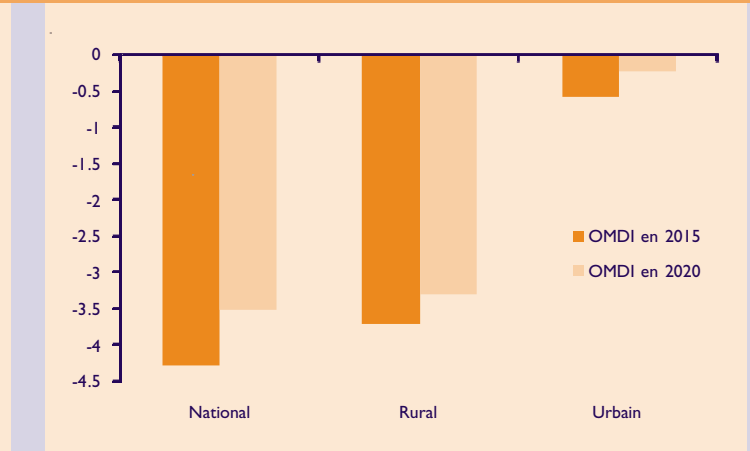
Graphique 2b : Réduction du taux de la pauvreté entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 3a : Évolution du nombre absolu de pauvres entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Graphique 3b : Évolution du nombre absolu de pauvres entre 1989 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



## Taux de croissance requis pour atteindre l'objectif d'un taux de pauvreté de 17% en 2020

Le taux de croissance agricole moyenne nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à 12,5 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 7,2 % (Graphique 1b). Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 4,3 millions d'habitants au niveau national et plus de 3,7 millions en milieu rural, en dépit de l'augmentation de la population au rythme de 2,2 % par an pendant la même période (Graphique 2b).

Ces taux de croissance ainsi obtenus paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie Malienne. Dans ce contexte un autre scénario, qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020, a été pris en considération. Ce scénario aurait requis une croissance agricole de 8,1 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,7 %, ce qui est aussi équivalent à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) (Graphique 1b). Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuera de 3,5 million au niveau national et presque 3,3 million en milieu rural, malgré

une augmentation concomitante de la population totale (Graphique 3b).

En résumé, les résultats présentés ici indiquent que : (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Mali d'atteindre l'objectif de croissance de PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés sous le SDDR, bien que meilleurs, ne permettraient non plus au Mali d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté en 2015; (iii) la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de 12,5% et 8,1% respectivement, bien au delà des taux tendanciels.

En conclusion, bien qu'une croissance accélérée du secteur agricole soit la stratégie de réduction de pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Mali, il est important de rappeler que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences de stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications par rapport à la réduction de la pauvreté. Cette analyse est le sujet de la Brochure 3: *Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire.*

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keita +223 20 21 81 49.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# MALI

## Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

**M**ettre en œuvre le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) à travers l'ECOWAP comme pièce maîtresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans la région suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle

important comme sources principales de croissance favorable aux pauvres au niveau national et particulièrement au niveau rural. Le Mali et les autres pays Africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA, pour être réussie, doit être guidée par une bonne compréhension

de l'impact de la croissance sectorielle et de la croissance dans les sous-secteurs agricoles au niveau des revenus et de la réduction de la pauvreté. Dès lors, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles permettra au Gouvernement du Mali de mieux cibler les options susceptibles de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

# CROISSANCE AGRICOLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU SENEGAL

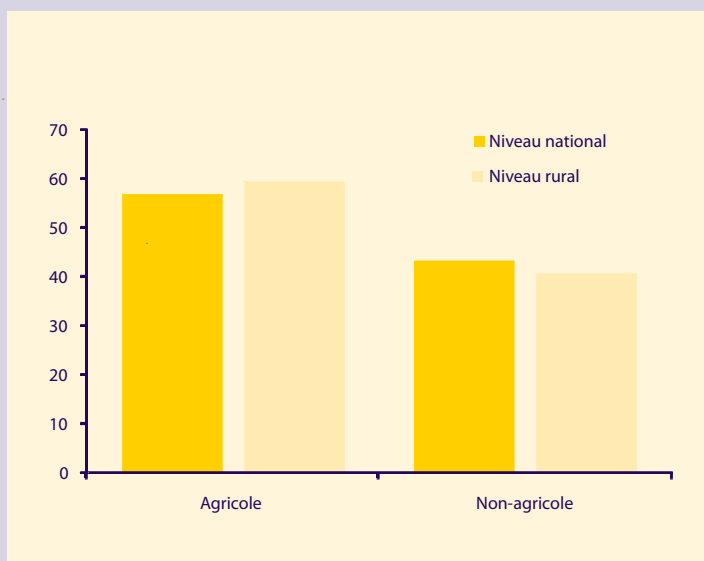
Des scénarios de réalisation du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR), de manière à réussir l'objectif de 6% de croissance agricole et/ou une croissance comparable dans l'ensemble des secteurs non agricoles, révèlent qu'au Mali, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait beaucoup plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près deux tiers à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

Bien que la croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture puisse être la stratégie de réduction de la pauvreté la plus prometteuse actuellement disponible pour le Mali, il doit être reconnu qu'avec une telle stratégie les sous-secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée d'une part par ses contributions initiales dans le revenu et dans l'emploi des ménages et d'autre part par son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance.

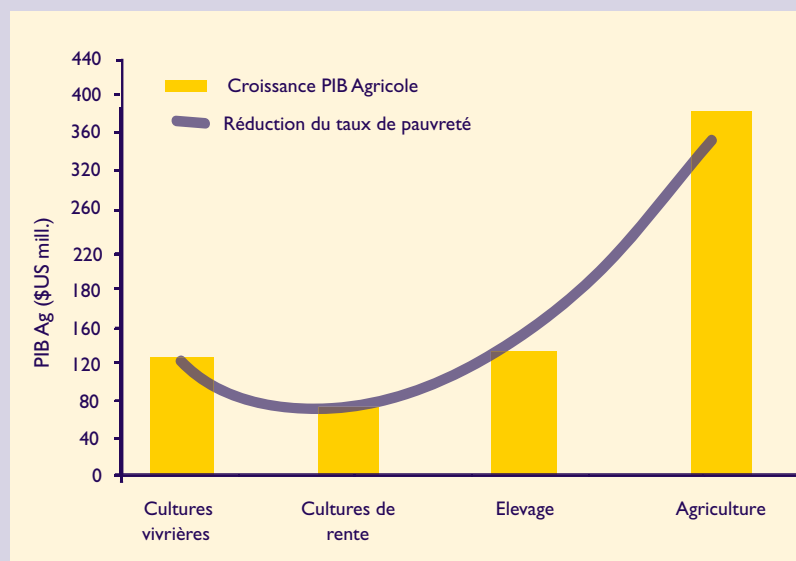
Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des différents sous-secteurs. Sur ce graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions à l'augmentation du PIB agricole résultant de la croissance annuelle dans chaque sous-secteur. La courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes, relatives à la réduction du taux de pauvreté. Le sous-secteur des cultures vivrières révèle la plus grande contribution à l'augmentation des revenus agricoles. Une croissance de 1% dans ce sous-secteur soutenue jusqu'en 2015 générerait un revenu supplémentaire de 144 millions de dollars américains. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 2,5%. Une telle croissance dans l'élevage augmenterait le revenu agricole de 126,5 millions de dollars américains et la baisse correspondante du taux de pauvreté atteindrait 2,7%. Pour les cultures de rente, les contributions équivalentes seraient nettement plus faibles, soient respectivement des revenus agricoles de 74,7 millions de dollars américains et une réduction de la pauvreté de 1,2%.

A l'horizon 2015, un effort de croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble des cultures augmenterait les revenus agricoles de 389,5 millions de dollars américains et réduirait la pauvreté de 6,7%.

**Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)**



**Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (millions de \$US) et à la réduction de la pauvreté (%)**



# EFFICACITE

## DES STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance sont exposés sur le Graphique 3. La courbe supérieure (tendances actuelles) indique la baisse du taux de pauvreté avec l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie ; ce qui résulterait en une réduction de la pauvreté de 75,6% en 2006 à 61,2% en 2015. La deuxième courbe à partir du bas décrit un rythme de réduction de la pauvreté avec une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à la croissance de base. Le taux de pauvreté tomberait à 57,1%, soit une réduction de 4,1 point de pourcentage grâce à un gain de seulement 1 point de pourcentage sur la croissance agricole de base.

Les courbes situées entre les deux courbes précédemment commentées représentent la baisse de pauvreté, qui serait atteinte si le Mali choisit une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de 1% dans un sous-secteur particulier, notamment les cultures vivrières,

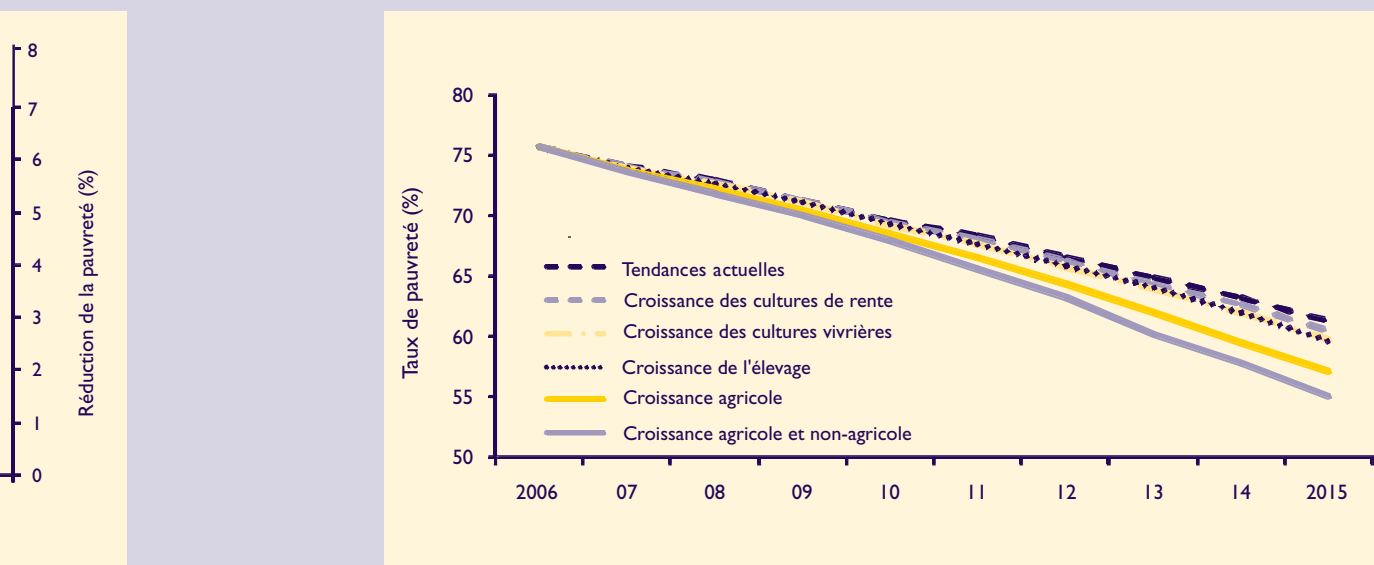
les cultures de rente, ou l'élevage. La baisse additionnelle de l'incidence de pauvreté, atteindrait 1,6 points de pourcentage dans le cas des cultures vivrières, 0,8 dans le cas des cultures de rente, 1,7 points de pourcentage pour l'élevage. Ainsi, contrairement à une stratégie « vivrière » ou « élevage », une stratégie basée sur les cultures de rente apporterait un bénéfice moins que proportionnel à l'effort de croissance qui y serait consenti. Toutefois, toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

La courbe inférieure révèle la contribution additionnelle qu'apporterait une promotion de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'avec une stratégie qui combine une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole, entraînerait une baisse du taux de pauvreté de 6,3% points de pourcentage, soit une baisse supplémentaire de 2,2 point de pourcentage de plus que la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole.

En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole et non-agricole largement diversifiée.

Il peut être difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole élevé – estimé à 12,5% – qui serait nécessaire pour réaliser l'ODM de pauvreté en 2015 (Voir Brochure 2: *Croissance agricole, réduction de la pauvreté*)

**Graphique 3 : Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)**



et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Mali peut faire des progrès significatifs vers cette cible – en assurant une mise en œuvre réussie de l’agenda du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) dans le cadre du Programme ECOWAP/PDDAA de manière à générer une croissance largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non-agricoles.

L’analyse précédente des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA :

- 1) L’agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien

au niveau national qu’au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années.

- 2) Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de 14,4 points de pourcentage à l’horizon 2015 par rapport à son niveau estimé en 2006 pour le pays (75,7%).
- 3) Des stratégies de croissance visant de manière isolée les sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus modestement qu’une stratégie de croissance intervenant dans l’ensemble du secteur agricole.
- 4) Le potentiel de réduction de la pauvreté serait d’autant plus grand que la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l’assistance de l’Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l’Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l’Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l’Extérieur et de l’Intégration Africaine; Ministère de l’Agriculture, Ministère de l’Élevage et de la Pêche, Ministère de l’Environnement et de l’Assainissement, Ministère de l’Économie et des Finances, Ministère de l’Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keita +223 20 21 81 49.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# MALI

## Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

**L**e niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté tels que discuté dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : Performance récente et perspectives) est calculé sur la base des

relations entre le taux de croissance du PIB agricole et le taux de pauvreté d'une part, et entre le niveau de financement du secteur agricole et le taux de croissance du PIB agricole d'autre part. Ces estimations tiennent également compte du niveau de financement du secteur non-agricole ainsi que du PIB non-agricole. Les résultats indiquent qu'une croissance de 1% du PIB agricole contribue à une réduction de 1,8% de l'incidence de la pauvreté au niveau national et de 1,7% dans le milieu rural. Quant à la relation entre les dépenses agricoles et la croissance agricole,

une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur de 0,25%; ce qui est inférieur à la valeur moyenne de 0,37% pour l'ensemble de l'Afrique. Les projections à long-terme sont réalisées en utilisant l'élasticité estimée pour le Mali ainsi que la valeur moyenne pour l'ensemble de l'Afrique ; la première est considérée comme faible élasticité alors que la moyenne africaine représente l'élasticité élevée.

# BESOINS

## FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SDDR, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMDI

Le Tableau 1 présente la performance récente de la croissance économique ainsi que le montant des dépenses qu'y ont été consenties. Le Tableau 2 présente les résultats des projections des besoins en financement à long-terme pour le secteur agricole. Les résultats se concentrent sur deux scénarios : un premier qui est basé sur l'élasticité de la croissance agricole par aux dépenses agricoles du Mali (scénario élasticité-faible) et un deuxième base sur la valeur moyenne de cette élasticité pour les pays Africains (scénario élasticité-élevée).

Une croissance agricole de 6% telle que préconisée par l'ECOWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles de 8,2 ou 4,6% par an, selon le niveau d'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles. Quelque soit le scénario, le taux de croissance projeté pour réaliser le PDDAA est inférieur à la tendance actuelle qui se situe à 18,4% en moyenne entre 2000 et 2006 (Tableau 1). Pour atteindre l'OMDI en 2015, les taux de croissance des dépenses exigés sont nettement plus élevés – 45,8% pour l'élasticité faible et 25,7% pour l'élasticité élevée. La réalisation de l'objectif du Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) d'une croissance du PIB agricole de 8,5%, telle que discutée dans la Brochure 2, exige les taux de croissance annuel des dépenses agricoles de 22,6 et 12,7%, selon respectivement, les scénarios élasticité faible et élasticité élevée (Tableau 2).

Si on suppose que le ratio de dépenses non-agricoles par rapport au PIB non-agricole reste invariable, l'augmentation des dépenses totales est projetée à 10,3%, 5,9%, 25,4% et 6,3% pour l'élasticité faible de la croissance

Tableau 1 : Croissance économique et dépenses publiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance (%)
<b>PIB (milliards de FCFA)</b>								
Secteur agricole	337,0	461,1	330,6	489,5	522,0	589,3	646,2	4,0
Secteur non-agricole	1553,6	1750,5	1892,1	1964,1	2110,1	2304,7	2555,7	5,9
Global	1890,6	2212,0	2222,7	2453,6	2632,1	2894,0	3201,9	5,0
<b>Dépenses (milliards de FCFA)</b>								
Secteur agricole	39,6	62,9	52,8	59,7	75,0	121,5	90,7	18,4
Secteur non-agricole	482,9	525,0	626,5	677,9	712,2	729,1	845,1	10,7
Total	522,5	587,9	679,3	737,6	787,2	850,6	935,8	11,3
<b>Part des dépenses agricoles (%)</b>								
Dépenses Ag/Dépenses totales	7,6	10,7	7,8	8,1	9,5	14,3	9,7	
Dépenses Ag/PIB Ag	11,8	13,6	16,0	12,2	14,4	20,6	14,0	
Dépenses totales/PIB	27,6	26,6	30,6	30,1	29,9	29,4	29,2	

agricole par rapport aux dépenses agricoles, respectivement, pour le SDDR, l'ECOWAP/PDDAA, l'OMDI en 2015 et en 2020. Pour l'élasticité élevée, l'augmentation des dépenses totales est estimée à 7,4%, 5,4%, 12,1% et 7,7%, respectivement pour le SDDR, l'ECOWAP/PDDAA, l'OMDI en 2015 et l'OMDI en 2020.

Les dépenses agricoles requises pour mettre en œuvre le SDDR représentent en moyenne 37,9% des dépenses publiques pour l'élasticité faible et 22,2% pour l'élasticité élevée. Pour réaliser le 6% de croissance agricole recommandé par l'ECOWAP/PDDAA, la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales sera de 16,8% pour l'élasticité faible et 13,0% pour l'élasticité élevée. La réduction du taux de pauvreté de moitié (OMDI) en 2015 va s'accompagner d'une forte augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales – à 73,6% pour l'élasticité faible ou 42,3% pour l'élasticité élevée; une augmentation plus modeste et sur une période plus longue à 30,2% ou 16,8%, selon respectivement, les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée,

de la part des dépenses agricoles est nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté en 2020.

## MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SDDR, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMDI

Les projections et tendances actuelles montrent qu'au Mali la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales se situe en moyenne autour de 9,7% entre 2000 et 2006, légèrement inférieur au taux de 10% préconisé par l'engagement de Maputo. Le Graphique 1 présente la tendance des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015 sur la base de l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles de 0,245. Les barres les plus sombres représentent les dépenses exigées

Tableau 2 : Allocation projetée des ressources au secteur agricole

	SDDR		ECOWAP/PDDAA		OMDI en 2015		OMDI en 2020	
	élasticité élevée (0,366) <sup>1</sup>	élasticité faible (0,245) <sup>2</sup>	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,245)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,245)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,245)
Taux de croissance (%)								
PIB Ag	8,5	8,5	6,0	6,0	12,5	12,5	8,1	8,1
PIB NonAg	5,8	5,8	5,5	5,5	6,4	6,4	5,9	5,9
PIB	7,0	7,0	5,7	5,7	9,4	9,4	6,9	6,9
Dépenses Ag	12,7	22,6	4,6	8,2	25,7	45,8	7,7	13,7
Dépenses totales	7,4	10,3	5,4	5,9	12,1	25,4	6,3	7,7
Dépenses Ag/Dépenses totales (%)								
2015	22,2	37,9	13,0	16,8	42,3	73,6	15,8	23,4
2020							16,8	30,2
Dépenses Ag/PIB Ag (%)								
2015	31,2	66,9	18,9	25,6	64,8	246,3	21,3	34,8
2020							20,9	44,8
Dépenses totales/PIB (%)								
2015	31,4	39,3	29,9	31,3	37,6	82,2	29,5	32,5
2020							28,7	34,2

1 L'élasticité pour l'ensemble d'Afrique

2 L'élasticité actuelle pour le Mali

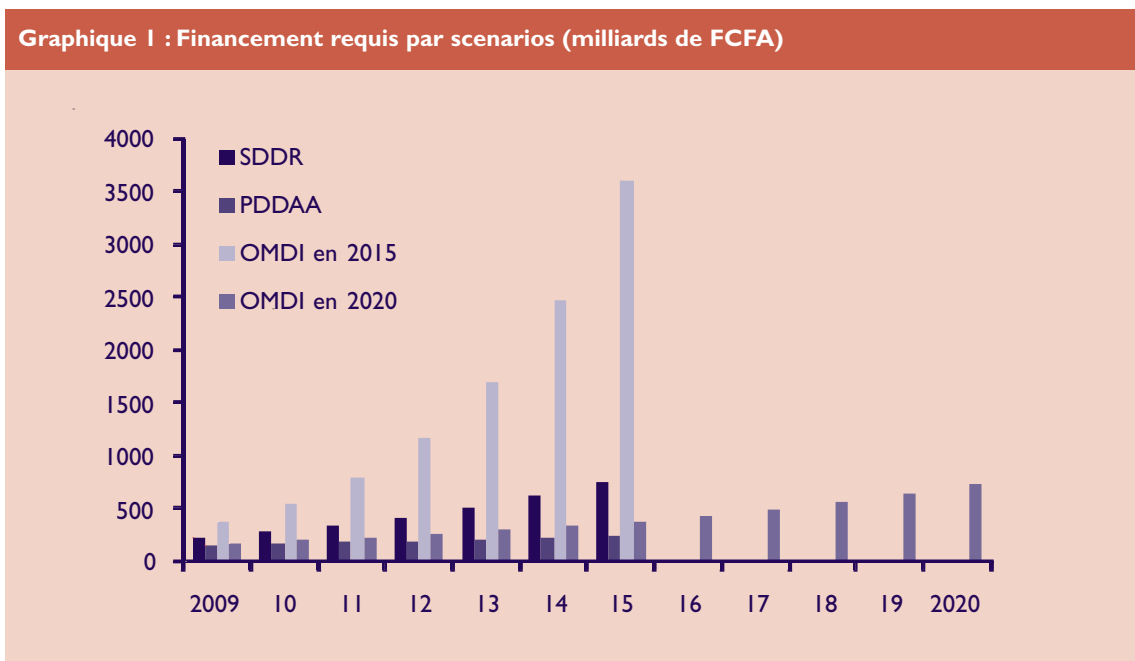
pour atteindre l'objectif du SDDR. Les barres un peu moins sombres se rapportent aux niveaux des dépenses annuelles requises pour que le Mali atteigne l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA – réaliser une croissance agricole de 6%. Les barres les plus claires représentent les dépenses exigées pour atteindre l'objectif de l'OMDI en 2015 tandis que les barres qui continuent jusqu'à 2020 représentent les dépenses exigées pour atteindre le même objectif en 2020. Pour atteindre l'objectif du SDDR, les dépenses annuelles du secteur agricole doivent passer de 225,3 milliards de FCFA en 2009 à 765,6 milliards de FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA, l'augmentation exigée des dépenses est bien inférieure à celle de la SDDR – de 154,9 milliards de FCFA en 2009 à 248,7 milliards de FCFA en 2015. La réalisation de l'OMDI nécessitera une augmentation des dépenses annuelles allant de 378,5 milliards de FCFA en 2009 à 3629,5 milliards de FCFA en 2015. La réalisation du même objectif en 2020 exigera une croissance des dépenses de 179,6 milliards de FCFA en 2009 à 737,3 milliards de FCFA en 2020.

Les Graphiques 2, 3, 4 et 5 présentent la décomposition des dépenses agricoles entre les sources budgétaire et non-budgétaire. Entre 2002 et 2008, la part du budget de l'Etat dans l'ensemble des dépenses budgétaires représente en moyenne 27,8 %, supposons donc que le financement intérieure pour le secteur agricole va se situer en moyenne autour de 27,8 %.

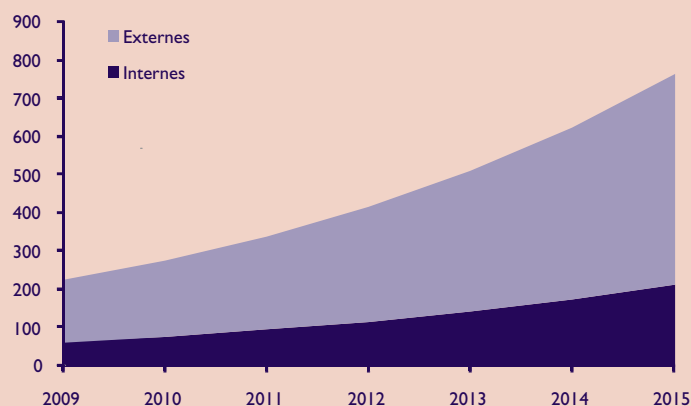
Comme indiqué plus haut, le montant annuel des ressources internes ou budgétaires pour financer l'agenda du SDDR passera de 62,7 en 2009 à 213,0 milliards de FCFA en 2015. Quant aux ressources externes ou hors-

budget, elles passeront passera de 162,6 à 552,6 milliards de FCFA en 2015. Pour réaliser le 6% de croissance de l'ECOWAP/PDDAA, les ressources externes connaîtront une croissance relativement faible de 111,8 à 179,5 milliards de FCFA en 2015. Les ressources externes pour atteindre l'OMDI vont atteindre jusqu'à 2540,7 milliards de FCFA en 2015 contre 532,2 milliards de FCFA en 2020. Même si une mise en œuvre réussie de l'agenda du SDDR pourra diminuer le taux de pauvreté du Mali de 26,8% en 2015, comme exposé sur la Brochure 2, cela ne sera pas suffisant pour atteindre l'OMDI. Pareillement, l'implémentation de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA diminuera le taux de pauvreté de 16,6%, mais n'atteindra pas l'OMDI. Comme indique ci-dessus, pour atteindre l'OMDI aussi bien à l'horizon 2015 qu'à l'horizon 2020, le Mali a besoin d'une forte croissance des dépenses aussi bien internes qu'externes.

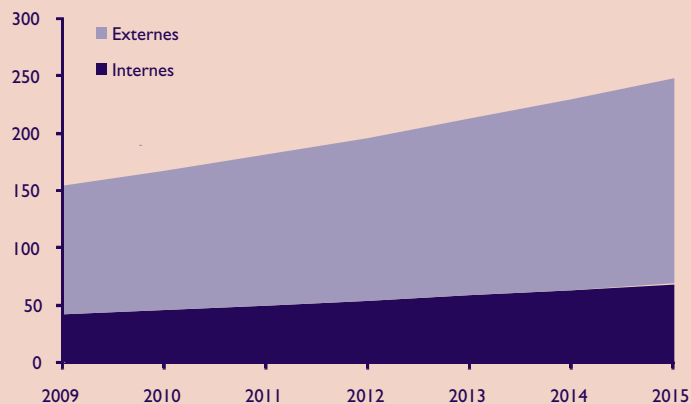
Comme signalé plus haut, les dépenses présentées sur les Graphiques 1–5 ont été estimées sur la base d'une valeur de l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles au Mali qui est de 0,245. Cette élasticité, qui reflète le niveau actuel de l'efficacité des efforts de développement dans le secteur agricole, est bien en deçà de la moyenne Africaine qui est de 0,36. Toutefois, si le gouvernement Malien parvenait à mettre en œuvre des politiques et réformes permettant d'améliorer la qualité des dépenses agricoles, et donc de progresser vers la moyenne Africaine, le niveau global de dépenses serait beaucoup moins important. Par exemple, la mise en place d'un système efficace de planification et de suivi des politiques basé sur les résultats devrait améliorer sensiblement l'impact des dépenses agricoles sur la croissance



**Graphique 2 : Projections de financement requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif du SDDR (milliards de FCFA)**



**Graphique 3 : Projections de financement requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA (milliards de FCFA)**



agricole et donc réduire le niveau de dépenses pour un taux de croissance déterminé.

La différence entre le scénario élasticité-élevée et le scénario élasticité-faible dans le Tableau 3 ci-dessous, illustre les économies qui pourraient être réalisées en termes de dépenses agricoles si l'efficacité des actions de

développement dans le secteur pouvait atteindre le niveau de la moyenne africaine. Par exemple, le budget annuel de 2015 pour la mise en œuvre du SDDR passera de 765,6 à 358,0 milliards de FCFA, de 248,7 à 183,3 milliards de FCFA pour le PDDAA, et de 3629,5 à 955,2 milliards de FCFA pour atteindre l'OMDI.

**Tableau 3 : Evolution des dépenses publiques dans le secteur agricole sous les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée**

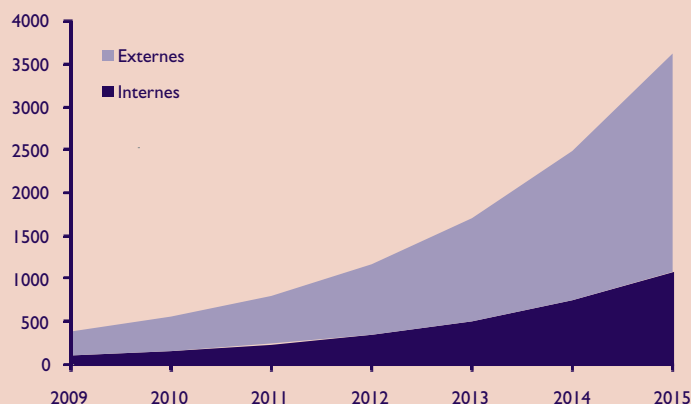
	SDDR		ECOWAP/PDDAA		OMDI en 2015		OMDI en 2020	
	élasticité élevée (0,366) <sup>1</sup>	élasticité faible (0,245) <sup>2</sup>	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,245)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,245)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,245)
2009	174,9	225,3	139,9	154,9	242,5	378,5	152,6	179,6
2010	197,0	276,2	146,4	167,6	304,8	551,7	164,3	204,2
2011	222,0	338,7	153,1	181,4	383,0	804,1	177,0	232,2
2012	250,2	415,3	160,1	196,3	481,3	1172,0	190,5	264,0
2013	281,9	509,2	167,5	212,4	604,8	1708,4	205,2	300,2
2014	317,7	624,4	175,2	229,9	760,1	2490,1	220,9	341,3
2015	358,0	765,6	183,3	248,7	955,2	3629,5	237,9	388,0
2016							256,2	441,2
2017							275,9	501,6
2018							297,1	570,3
2019							319,9	648,5
2020							344,5	737,3

(Footnotes)

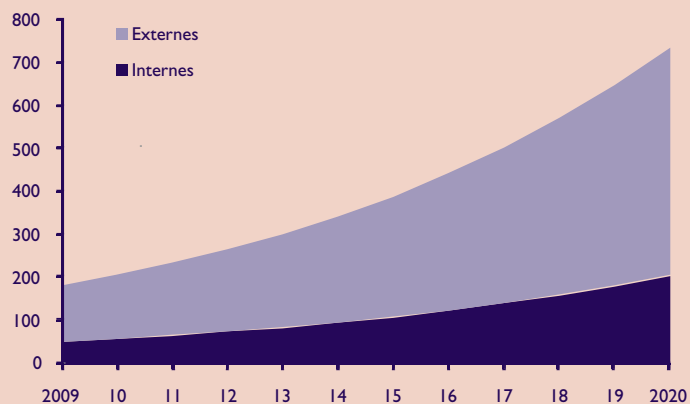
1 L'élasticité pour l'ensemble d'Afrique

2 L'élasticité actuelle pour le Mali

**Graphique 4 : Projections de financement requis a long-terme et sources de financement sous l'OMDI à 2015 (milliards de FCFA)**



**Graphique 5 : Projections de financement requis à long-terme et sources de financement sous l'OMDI à 2020 (milliards de FCFA)**



*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MER, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keita +223 20 21 81 49.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU MALI



Un peuple - Un but - Une foi

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# MALI

## Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

**L**e Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela nécessite des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

# CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La bonne application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

## REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

**1. La revue mutuelle au niveau continental** : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement

Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

**2. La revue par les pairs au niveau régional** : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

**3. La revue des progrès au niveau national** : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

# SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (ReSAKSS)

**A**u vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'ODMI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue

de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

# SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (MALI-SAKSS)

**A**u niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue politique.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des services statistiques, des unités de planification, des universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (directeur de cabinet ou directeur national)

qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, partenaires techniques et financiers etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le noeud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc., pourrait être coordonné par le service responsable de la statistique, de la planification et/ou de la coordination des politiques et programmes au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national légitime l'état des lieux qui suit.

## De la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole

Au Mali, plusieurs mécanismes de coordination des politiques et stratégies reposent sur deux niveaux de concertation/pilotage et de coordination, il s'agit du dialogue politique et du dialogue technique.

Ces mécanismes se caractérisent par la complexité du secteur, la multiplicité des acteurs et la divergence de leurs visions et intérêts.

## Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant

### *Dialogue politique*

A l'analyse, il apparaît que de tous les organes passés en revue, le Comité Exécutif du CSA élargi au ministère chargé de l'intégration constitue le cadre de pilotage le plus adéquat à même de piloter le processus. Cette option s'inscrit dans une logique de rationalisation des cadres de concertation existants.

### *Dialogue technique de haut niveau*

Il s'agit de créer un cadre de coordination technique regroupant :

- i) Au titre de l'administration, les Secrétaires Généraux des Ministères membres du CSA ; les Conseillers Techniques chargés des questions économiques ;

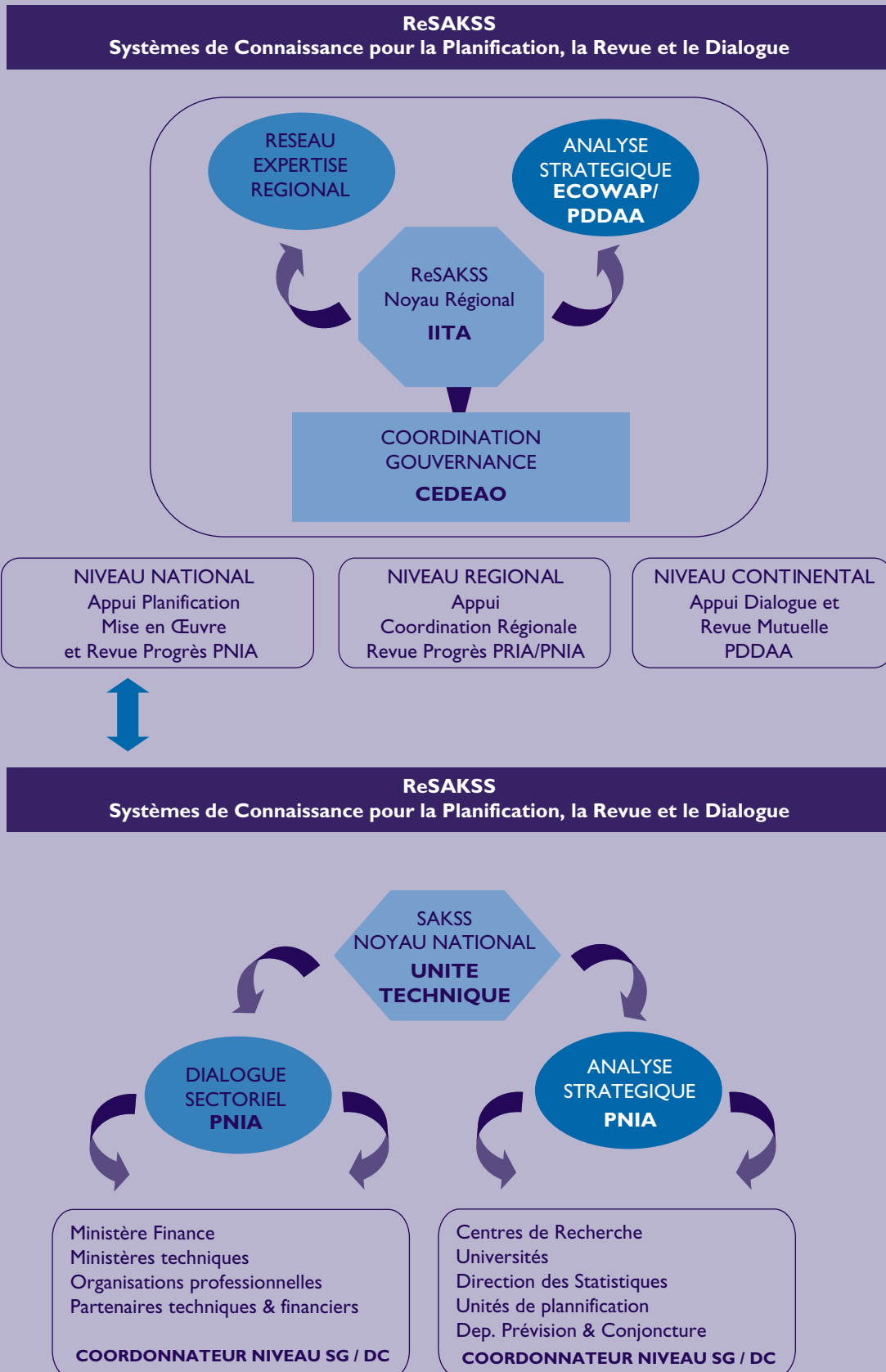
les Directeurs des Cellules de Planification et de Statistique (CPS) du Secteur Développement Rural (SDR) et Cellule de planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (SEEUDE) et les Directeurs des services centraux stratégiques.

- ii) Institutions spécialisées : Institut National de la Statistique (INSTAT) ; Comité Technique/Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CT/CSLP) ; Institut d'Economie Rurale (IER) ; Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD) ; Universités ; Institutions financières.
- iii) Organisations professionnelles intervenant dans le secteur : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; Conseil de la Recherche Agricole (CRA) ; Chambre Commerce Industrie du Mali (CCIM) ; les Ordres Professionnels ; les inter-professions d'envergure nationale ; Association Professionnelle des Institutions de la Micro finance du Mali (APIM) .
- iv) La société civile : les Associations de Femmes ; le Conseil de la Société Civile ; la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) ; le Conseil des Jeunes Ruraux.

### **Proposition de structure**

Pour être en mesure de répondre aux besoins en informations, le système devrait assurer les fonctions suivantes :

- a) Noyau Technique Création d'une Unité d'Analyse des Politiques et Stratégies du SDR (UAPS/SDR) dont le mandat visera l'amélioration de la qualité de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés pour tout programme à caractère sectoriel agricole dont le PNIA. Cette Unité sera coordonnée par le Directeur de la structure hôte et comprendra des expertises nationales. L'Unité s'appuiera sur un réseau d'experts points focaux.
- b) Ancrage institutionnel : Il est suggéré que le PNIA ait pour ancrage institutionnel le Ministère de l'Agriculture et qu'il soit mis en œuvre par la CPS/SDR en étroite collaboration avec les autres structures. De façon spécifique, chaque unité fonctionnelle bénéficiera de ressources pour la mise en œuvre de ses activités.



## MECANISMES DE COORDINATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES

Instances de coordination et de dialogue	Textes de création/ mandat	Composition	Forces	Faiblesses
<b>NIVEAU NATIONAL</b>				
Le conseil supérieur de l'agriculture			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue régulière des sessions sous la haute présidence du Chef de l'État</li> <li>- Participation effective des acteurs étatiques et non étatiques</li> <li>- Pertinence des recommandations</li> </ul>	
Le comité exécutif du CSA			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnel</li> <li>- Les décisions et recommandations sont prises et mises en application</li> </ul>	
Le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPA)	Note de service N°0023/PR-CSA du 15 septembre 2008		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'approvisionnement des populations</li> <li>- Renforcement de la solidarité au niveau communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de formation des acteurs</li> <li>- Insuffisance d'infrastructures de stockage</li> </ul>
Le comité de coordination des CPS/sectoriel				Faible fonctionnalité (non tenue régulière des sessions)
Le comité de préparation PNISA	le Décret N° 08-610/PM-RM du 9 octobre 2008	Les ministères, les structures techniques, les OPA et la société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnel</li> <li>- Bénéficie de l'appui des PTF</li> </ul>	Retard dans la création des commissions de travail
Le comité statistique	Décret N°05-267P-RM du 14 juin 2005, portant création du Comité de Coordination Statistique et Informatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeurs techniques des services centraux et des services rattachés,</li> <li>- Producteurs et utilisateurs de statistique.</li> <li>- Le service national chargé de la statistique assure le secrétariat</li> </ul>	Se réunit une fois par an en session ordinaire.	Faible capacité de coordination des activités de production et de validation des données statistiques
Le cadre de concertation PTF du groupe Economie Agricole et Rurale			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnel</li> <li>- Tenue régulière des réunions de concertation</li> <li>- Engagement en faveur de l'approche sectorielle</li> </ul>	Absence de cadre unique de concertation regroupant l'État, les PTF et les OP et SC

**STRUCTURES TECHNIQUES CHARGÉES  
DE LA COORDINATION DE LA PRÉPARATION ET DU SUIVI-EVALUATION  
DES POLITIQUES ET STRATÉGIES DU SDR**

Structures	Textes de création	Missions	Forces	Faiblesses
CPS / SDR, CPS / SEEUDE, CPS / ATFPSI	Loi N°07-20-PRM du 28 mai 2007 portant création des CPS  Décret N°07-166 PRM du 28 mai 2007 portant modalités de fonctionnement et de cadres organiques des CPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner la préparation des plans, programmes et projets ainsi que l'analyse des politiques et stratégies ;</li> <li>- Suivre et évaluer les plans, programmes et projets de développement sectoriels et veiller à leur cohérence intra sectorielle et spatiale ;</li> <li>- Elaborer les prévisions et suivre l'environnement et la conjoncture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituent des moyens institutionnels adéquats pour la préparation et le suivi des politiques et stratégies du SDR</li> <li>- Facilitent le dialogue inter-sectoriel</li> <li>- Contribuent à la mise en place des bases de données du secteur.</li> </ul>	Faiblesses de capacités techniques et financières au regard des enjeux
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre les dossiers relatifs au financement et à la coopération technique ;</li> <li>- Coordonner, en rapport avec les services chargés des ressources humaines, le programme de formation en matière de planification et de statistique ;</li> <li>- Coordonner la production d'informations statistiques et la réalisation d'études de base ainsi que la diffusion de leurs résultats ;</li> <li>- Mettre en place et gérer la base de données du secteur.</li> </ul>		
STP/CIGQE				
INSTAT DNPD CSLP/CT SAP ODHD SP/LOA	L'Ordonnance N°09-016/P-RM du 20 mars 2009, portant création de l'Institut National de la Statistique ; le Décret N°09-126/P-RM du 20 mars 2009, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Institut National de la Statistique.			Problèmes de coordination

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Mali avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU MALI

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine; Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MMEIA, M. Mamady TRAORE : +223 20 21 81 49 ; Secrétaire Général du MA, M. Moussa LEO SIDIBE : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MA, M. Adama COULIBALY : +223 20 23 30 06 ; Conseiller Technique du MEP, M. Marc DAO : +223 20 22 69 10 ; Secrétaire Général du MEA, M. Abdoulaye BERTHE : +223 20 29 51 72 ; Secrétaire Général du MATCL, M. Mamadou Seiba TRAORE : +223 20 22 42 12 ; Cellule PNIA : M. Fousseyni Mariko : +223 20 21 44 89 ; M. Souleymane OUATTARA ; M. Aliou KONATE ; Délégation Générale, Youssouf Keita +223 20 21 81 49.

---